



## LA COURSE DES GARÇONS DE CAFE SAMEDI 8 OCTOBRE 2022 REGLEMENT

### ARTICLE 1 : organisation

La 3<sup>e</sup> édition de *La marche des garçons de café* est organisée le **samedi 8 octobre 2022** par la Ville d'Issoire.

Les participants déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter l'environnement.

La marche est ouverte aux serveuses et aux serveurs de café ou à leurs représentants.

**Cette manifestation se déroule dans le respect des mesures sanitaires liées à la COVID 19 applicables au moment de la manifestation.**

### ARTICLE 2 : inscription

L'inscription sera directement faite au service au service Sports, Cérémonies et Manifestations sis Hôtel de ville 2 rue Eugène Gauttier ou auprès des élus en charge de la manifestation. Seules les équipes constituées de 3 personnes pourront être retenues.

- Seuls les établissements dont le type APE est identifié ci-dessous peuvent participer.
- Restauration : traditionnelle / Cafétéria et autres libre -service / type rapide : 56.10A / 56.10B / 56.10C
- Bar : 56.30Z

### ARTICLE 3 : épreuve

L'épreuve est une marche de 4,8 km, elle se déroule en relais par équipe de trois personnes. Courir est interdit.

Les coureurs seront munis d'un plateau comportant des verres. Ces récipients seront remplis de liquide, l'objectif étant pour les participants d'atteindre l'arrivée avec la plus grande quantité de liquide possible.

La tenue souhaitée est un pantalon et des chaussures noirs de préférence. Un tablier de service vous sera remis lors du départ par la municipalité ainsi qu'un numéro de dossard permettant la gestion de votre classement. (11A /11B /11C pour la première équipe, 12A/12B/12C pour la deuxième équipe, etc ...)

### ARTICLE 4 : départ / arrivée

- Le départ se fait place de la Halle aux Grains.
- L'arrivée se fait sur la place de la République.

### ARTICLE 5 : parcours

*Le plan de la course sera remis à tous les participants, il est rappelé que cette épreuve se déroule essentiellement sur les trottoirs.*

*La voirie ne doit être empruntée qu'en cas d'impossibilité de rester sur le trottoir.*

***Dans tous les cas le code de la route doit être respecté, la course n'étant pas fermée à la circulation.***

#### **ARTICLE 6 : temps limite**

Cette épreuve comporte un temps limite fixé à 1 heure 30.

Toute équipe arrivant hors délai sera disqualifiée.

#### **ARTICLE 7 : récompense**

Un trophée sera remis à l'équipe gagnante.

#### **ARTICLE 8 : assurance**

**Une assurance responsabilité civile doit être souscrite pour cette épreuve.**

**Les coureurs certifient sur le bulletin d'inscription qu'ils sont aptes à la pratique sportive.**

#### **ARTICLE 9 : droit à l'image**

L'autorisation est donnée aux organisateurs ainsi qu'à leurs ayants droits tels que les partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants peuvent apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

#### **ARTICLE 10 : sécurité**

La sécurité sera assurée par la Police Municipale et par les signaleurs disposés sur l'ensemble du parcours.

#### **ARTICLE 11 : classement**

Le classement se fera par cumul de points comme suit :

- Ordre d'arrivée + centilitre restant + verre restant = résultat

(Voir tableau joint)